

Une organisation autogestionnaire

À travers son action mais aussi dans son mode d'organisation autogestionnaire, la maison médicale prône un certain nombre de valeurs : la justice sociale, basée sur un principe d'équité et de solidarité ; la citoyenneté ; le respect de l'autre et l'autonomie.

La maison médicale s'efforce d'offrir des conditions de travail de qualité et une organisation démocratique au sein de l'équipe pour permettre un travail de qualité, valorisant et axé sur la durée. Les travailleurs ont la possibilité de participer aux organes de gestion de la maison médicale.

Promotion de la santé

Dans le cadre de sa démarche en promotion de la santé, des actions de prévention, d'éducation à la santé et de santé communautaire sont développées par l'ensemble des professionnels de la maison médicale, dans le but de permettre à la population de rester ou de redevenir acteur de sa santé.

Pour ce faire, la maison médicale travaille en réseau avec des partenaires locaux en y intégrant l'ensemble des déterminants sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

Éditeur responsable : Isabelle Heymans - Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones asbl - boulevard du Midi 25/5 - B 1000 Bruxelles



Les maisons médicales, c'est aussi...

- * Un horaire de travail relativement fixe organisé durant la journée du lundi au vendredi entre +/- 8h30 à 18h30 (plus les gardes)
- * Des conditions salariales basées sur la commission paritaire 330
- * Des possibilités de formation continue
 - * Des échanges de pratiques entre professionnels de maison médicale
 - * Des locaux accueillants
 - * Du soutien administratif
 - * Des activités diversifiées, qui dépassent le cadre du soin
- * Près de 100 maisons médicales fédérées en Belgique francophone
- * 1600 travailleurs impliqués dans le mouvement des maisons médicales
- * Près de 30% des généralistes de moins de 40 ans travaillent aujourd'hui en maison médicale en communauté française.



Fédération des maisons médicales
et des collectifs de santé francophones

Plus d'infos sur les maisons médicales
et sur nos opportunités de carrière ?

www.maisonmedicale.org

Travailler en...

Maison médicale

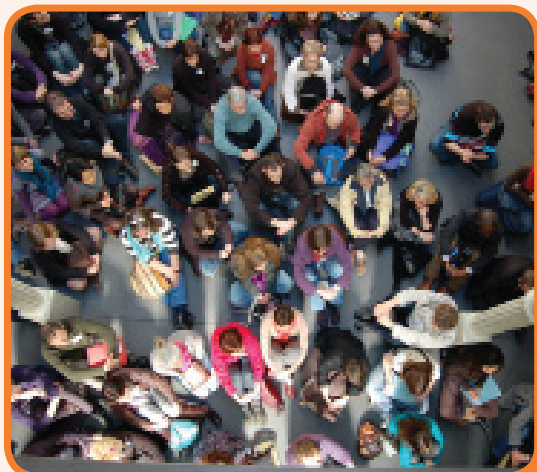
Centre de santé intégrée

Centre de santé intégrée

Maison médicale

Une structure globale

🏠 Une maison médicale est une équipe pluridisciplinaire dispensant des soins de première ligne de qualité, accessibles, continus, globaux et intégrés. Elle s'adresse à l'ensemble de la population. Son action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physiques, mais aussi psychiques et sociales. Elle s'inscrit dans une approche de promotion de la santé et intègre les soins et la prévention. La maison médicale s'appuie sur une dynamique de participation communautaire pour favoriser une prise de conscience critique des citoyens vis-à-vis des mécanismes qui entravent leur santé. Elle travaille en partenariat avec le réseau local.



Congrès des maisons médicales « Je rêve d'un autre Monde »

Une démarche interdisciplinaire

🏠 Au sein de la maison médicale, différentes professions de santé sont représentées :

- * **Accueillant(e)**
- * **Médecin généraliste**
- * **Infirmier(ère)**
- * **Kinésithérapeute**
- * **Travailleur social**
- * **Psychologue, psychothérapeute**

Ces professions constituent l'équipe de base d'une maison médicale. D'autres professionnels peuvent s'y ajouter (diététicien, dentiste, acteur en promotion de la santé, logopède, gestionnaire,...). Ils s'organisent dans une perspective et dans une démarche interdisciplinaire au sein d'une équipe « structurée ». Plus que la pluridisciplinarité qui juxtapose plusieurs disciplines, l'interdisciplinarité tend à faire partager les savoirs des disciplines différentes, à les mettre en interaction. L'interdisciplinarité va permettre de répondre de manière plus adéquate aux besoins et aux demandes des patients, et tenir compte de la globalité de leur vécu.

Un dossier médical est tenu à jour pour chaque patient et une garde médicale, infirmier et kiné est organisée durant la semaine et les week-ends afin d'assurer la continuité des soins.

Mode de financement

🏠 Deux modèles de financements sont en vigueur suivant les maisons médicales :

« À l'acte »

Le patient paie le montant de la consultation ou de la visite, selon les tarifs établis par la convention médico-mutualiste. Il se fait ensuite rembourser une partie par sa mutuelle. Dans certains cas le soignant applique le tiers-payant.

« Au forfait »

Le système de paiement forfaitaire est pratiqué dans la majorité des maisons médicales. Il favorise la mise en œuvre de l'ensemble des missions des maisons médicales. Dans le cadre d'un contrat signé entre le patient, son organisme assureur (mutualité) et la maison médicale, la mutualité paie à la maison médicale, tous les mois et par personne abonnée en ordre de mutuelle, une somme fixe : le « forfait ». Cette somme est allouée quel que soit le recours du patient aux services de la maison médicale. La personne inscrite ne paie alors plus lors des consultations ou visites. Ce forfait porte sur les services du médecin généraliste, de l'infirmier et du kiné. L'ensemble des forfaits permet à la maison médicale d'organiser les soins pour tous. Une solidarité se crée ainsi entre biens portants et malades.